



## Compte-rendu du Conseil Municipal de Ligny-le-Ribault

Séance du 10 octobre 2019

L' an 2019 et le 10 Octobre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de DURAND-GABORIT Anne, Maire

**Présents** : Mmes : DRUPT Dominique, DURAND-GABORIT Anne, MINIERE-GAUFROY Claire, NAUDIN Diane, SOULIER Patricia, MM : FOUGERET Eric, GOUBERT Alex, GRUGIER Olivier, LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles, THEFFO Jean Marie M. VALLICIONI Marc arrivé à 20h45

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme KAKKO-CHILOFF Anne à Mme MINIERE-GAUFROY Claire, MM : GLORIAN Jérémy à M. THEFFO Jean Marie, M. VALLICIONI Marc à DURAND-GABORIT Anne jusqu'à son arrivée

**Absent(s)** : Mme DE NOTER Armelle, M. CHAUMET Nicolas

**Invité(s)** :M. ROCHE Jean-Paul

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

*A été nommé(e) secrétaire : Mme DRUPT Dominique*

*Le compte rendu de la séance du 3 juillet 2019 précédente est validé à l'unanimité*

*Sur proposition de Madame le Maire 3 points\* sont ajoutés après vote l'unanimité à l'ordre du jour.*

### Ordre du jour :

1. Validation du rapport d'activité 2018 => CCPS
2. Présentation du nouveau tracteur
- 2bis. Fonds de Concours de la CCPS\*
3. Conseil Départemental appel à projet Volet 3
- 3bis. Conseil Départemental appel à projet Volet 2 = avenant n°1\*
4. Point travaux STEP et réseaux
5. Point fleurissement
6. Point sur l'adressage
7. Lavoir : information
8. Eclairage public
9. PPI : Plan Particulier d'Intervention => informations complémentaires
10. Fréquentation ALSH (Accueil Périscolaire)
11. Convention SDIS -> mise à disposition de l'ancien local des jeunes
12. Délibération : Prévoyance Mutuelle
13. Budget : Admission en non-valeur
14. Gibelotte
15. Demande reconnaissance catastrophe naturelle : sécheresse 2019
16. Exonération facultative de taxe d'aménagement (TA) => délibération octobre 2018\*
17. Informations diverses
  - Natura 2000
  - Réorganisation des finances publiques
  - Chambord Country Club
  - SEBB
18. Questions diverses

## 1. Validation du rapport d'activité 2018 => CCPS

Délibération N° 2019-037

Monsieur Roche, Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne présente le rapport d'activité de l'année 2018. Le présent rapport retrace ainsi les activités de la Communauté de Communes exercées durant l'année 2018. Il est destiné à informer les élus communautaires, les élus municipaux des communes membres, les partenaires de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), les habitants du Canton et toute personne intéressée par les réalisations intercommunales. Il constitue de surcroît une mémoire des différentes actions entreprises par la collectivité sur cette année, tout en apportant les éléments nécessaires à la connaissance du fonctionnement et du rôle de la structure.

Après avoir présenté le dossier, Monsieur ROCHE et Madame GABORIT proposent de donner si besoin des explications supplémentaires ou de répondre à d'éventuelles questions lors de cette séance.

*Il est ensuite proposé au Conseil Municipal :*

**DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2018 de la Communauté de communes.

## 2. Présentation du nouveau tracteur

Une présentation du nouveau tracteur est faite aux membres du conseil municipal.

### 2bis. Fonds de Concours de la CCPS\*

Délibération N° 2019-038

Vu la délibération 2019-024 précisant que la Communauté de Communes des Portes de Sologne, présente un excédent de fonctionnement en 2019,

Vu la décision de la Communauté de Communes des Portes de Sologne de mettre en place un fonds de concours à destination des communes de son périmètre visant à réaliser des opérations d'investissement.

Considérant que l'achat de notre nouveau tracteur ne bénéficie d'aucune aide financière.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de constituer un dossier de demande de subvention pour le tracteur et l'épareuse, pour un montant de dépenses subventionnables :

62 500 € HT Tracteur

16 000 € HT épareuse

=> Total de 78 500 € de dépense

A l'unanimité les membres du conseil municipal

DECIDENT de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes des Portes de Sologne en vue de participer au financement de l'achat d'un tracteur et d'une épareuse, à hauteur de 78 500€

AUTORISENT le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

## 3. Conseil Départemental appel à projet Volet 3

Délibération N° 2019-039

Vu l'appel à projet du Conseil Départemental du Loiret visant à soutenir des projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale (EPCI et syndicats) et d'intérêt uniquement communal (Volet 3).

Vu l'arrêté préfectoral de reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse 2019 pour la commune de Ligny-le-Ribault

Vu les arrêtés préfectoraux de restriction d'utilisation d'eau de plus en plus fréquents.

Considérant que la commune de Ligny-le-Ribault souhaite mettre en place dans des récupérateurs d'eau afin de pouvoir arroser en période de sécheresse mais également pour réaliser des économies.

Madame le Maire propose de faire des demandes de devis afin de réaliser cet achat et de présenter cette dépense dans le cadre de l'appel à projet d'intérêt communal : Volet 3.

Les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité le projet d'achat de récupérateurs d'eau et autorisent le Maire à signer tout acte afférant à cette demande ainsi que de rédiger et présenter une demande de subvention chiffrée au Conseil départemental dans le cadre de l'appel à projet d'intérêt communal : Volet 3

Délibération N° 2019-045

Vu le compte rendu du bureau communautaire en date du 1er octobre 2019, en lieu et place du bilan à mi-parcours prévu à l'article V-I du contrat départemental,

Précisant l'abandon ou l'ajournement des projets suivants :

- « Extension des zones d'activités » porté par la Communauté de communes des Portes de Sologne ;
- « Construction d'une salle polyvalente » porté par la commune d'Ardon ;

Proposant l'ajout des projets suivants :

- « Aménagements sur zones d'activités (travaux de voirie ZI de Marcilly, travaux d'assainissement et d'eau potable Chemin de Mérignan à La Ferté St Aubin) » porté par la Communauté de communes des Portes de Sologne ;
- « Construction d'une maison d'assistantes maternelles et d'un pôle santé » porté par la commune d'Ardon ;
- « Déploiement de la vidéo-protection (tranche 3) » porté par la commune de La-Ferté-Saint-Aubin ;
- « Travaux de bardage Pignon Nord Halle des Sports – gymnase du collège du Pré des Rois » porté par la commune de La-Ferté-Saint-Aubin ;
- « Travaux de réaménagement du Centre Social » porté par la commune de La-Ferté-Saint-Aubin ;
- « Remplacement de la main courante du stade de foot » porté par la commune de Jouy-le-Potier ;
- « Réaménagement de l'aire d'accueil des camping-cars par la création de sanitaires à entretien automatique » porté par la commune de Marcilly-en-Villette ;
- « Réhabilitation de la piscine municipale » porté par la commune de Menestreau-en-Villette ;
- « Travaux VRD pour l'accès au futur centre de première intervention » porté par la commune de Sennely.

Et proposant l'abandon du projet suivant :

- « Réhabilitation de la salle polyvalente » porté par la commune de Ligny-le-Ribault.

D'autre part, il est constaté la baisse du coût des projets soldés suivants :

- « Acquisition d'équipement et de matériel médical pour la maison de santé » porté par la commune de La-Ferté-Saint-Aubin ;
- « Travaux d'amélioration de la boucherie-charcuterie » porté par la commune de Sennely.

Cette baisse de coût a entraîné une baisse des subventions prévues au contrat de territoire et a ainsi libéré les crédits correspondants.

Suite à ce bilan, une réaffectation des crédits rendus disponibles est proposée, dans la limite de l'enveloppe votée par l'assemblée délibérante départementale selon l'avenant en annexe.

Il est proposé au Conseil municipal

D'APPROUVER les termes de l'avenant n°1 au Contrat Départemental,

D'AUTORISER Madame le Maire, à signer l'avenant n°1 au Contrat Départemental.

## 4. Point travaux STEP et réseaux

Monsieur Olivier Grugier informe les membres du conseil municipal de l'avancée des travaux sur le réseau d'eau et d'assainissement :

Les travaux de réseau réalisés à la Bretèche sont terminés, quant aux travaux de la Station d'épuration, ils se poursuivent dans les délais prévus. Des photos sont projetées.

## 5. Point fleurissement

Madame le Maire indique que comme chaque année la commune de Ligny le Ribault a candidaté au label « Villes et Villages Fleuris », elle donne la parole à Mme Dominique DRUPT qui indique que le du jury régional est passé fin août.

Madame GABORIT et DRUPT sont ravis d'annoncer officiellement l'obtention du classement « une fleur » pour la commune de Ligny-le-Ribault. Elles précisent que c'est le fruit d'un travail commun entre l'ensemble des élus et des agents communaux. Un travail d'embellissement démarré, il y a plus de 3 ans récompensé cette année.

Des panneaux seront mis en place aux entrées de village.

Des félicitations sont adressées à l'endroit des employés communaux pour le travail réalisé dans ce cadre ainsi qu'aux élus concernés



## 6. Point sur l'adressage

Délibération N° 2019-040

Vu le projet d'adressage et de numérotation lancé en mars 2019,

Vu la délibération 2019-023 nommant une première partie des nouvelles rues,

Il est proposé pour validation les créations suivantes

- Route des Muids
- Chemin des Chaises
- Chemin des Touches
- Chemin des Bordes
- Allée de l'Ecole
- Création de l'allée desservant la STEP et la Déchetterie => allée du Pré communal
- Le Clos de la Taille des Vignes

A l'unanimité, les membres du conseil municipal valident ces propositions

Monsieur Theffo indique aux membres du conseil que la création et la vérification des numérotations se poursuivent, et qu'une attestation sera envoyée à chaque habitant.

## 7. Lavoir : information

Le lavoir est de nouveau accessible au public depuis le mois de juillet, les restaurations et les travaux ont été menés, comme évoqué précédemment lors d'un conseil, par les sociétés Boussicaut et De Almeira suite au litige avec l'entreprise qui l'avait rénové il y a quelques années.

## 8. Eclairage public

La rénovation de l'éclairage public, comme votée lors d'un précédent conseil municipal, va commencer la semaine prochaine et se poursuivra dans les semaines à venir. Il est présenté le planning des travaux par secteur.

## 9. PPI : Plan Particulier d'Intervention=> informations complémentaires

Madame le Maire passe la parole à Marc Valliccioni suite à la réunion publique concernant la mise en place Du Plan Particulier d'Intervention, à laquelle ils ont tous deux participés. Ce dernier, a été étendu aux communes situées dans un périmètre de 20 km, dont la commune de Ligny-le-Ribault fait partie dorénavant.

Cette réunion publique sur laquelle nous avons communiqué en amont, se tenait à Meung-sur-Loire et concernait la distribution des pastilles d'iode.

Il est rappelé que chaque foyer a reçu un courrier et qu'il peut récupérer les cachets d'iode dans les pharmacies indiquées sur celui-ci. Si toutefois ils n'ont pas reçu de courrier, ils peuvent se rendre dans ces pharmacies avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Chaque entreprise, collectivité, doit également posséder un certain nombre de pastilles pour tous les établissements de la commune recevant du public (gîte, salle des fêtes ....).

## 10. Fréquentation ALSH (Accueil Périscolaire)

Olivier grugier présente la fréquentation depuis 2019 de l'accueil périscolaire :

|                | Matin    | Soir/après midi | Etude    |
|----------------|----------|-----------------|----------|
| Lundi          | 3        | 20              | 6        |
| Mardi          | 9        | 17              | 4        |
| Jeudi          | 7        | 25              | 6        |
| Vendredi       | 5        | 13              |          |
| <b>Moyenne</b> | <b>6</b> | <b>19</b>       | <b>5</b> |
| Mercredi       | 6        | 4               |          |

## 11. Convention SDIS -> mise à disposition de l'ancien local des jeunes

Délibération N° 2019-042

La commune de Ligny-le-Ribault dispose d'un local communal vacant situé au-dessus de la caserne des pompiers : rue César Finance, suite à la disparition et la dissolution de l'association du club des jeunes il y a quelques années.

Vu la vacance de ce local,

Vu la demande des pompiers volontaires de Ligny-le-Ribault d'utiliser ce local,

Considérant :

Que ce local n'a plus d'utilité pour la commune,

Que la mise en accessibilité au public de ce bâtiment reste très contraignante et coûteuse,

Que les pompiers de Ligny le Ribault souhaitent l'utiliser pour réaliser des formations, des réunions et propose de l'entretenir.

Il est proposé de réaliser un avenant à la convention actuelle avec le SDIS du Loiret afin de mettre à leur disposition ce local.

A l'unanimité les membres du conseil municipal

VALIDENT cette décision

AUTORISENT le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

## 12. Délibération : Prévoyance Mutuelle

Délibération N° 2019-041

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil Municipal en février 2019 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du LOIRET en date du 25 juin 2019 autorisant la signature de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire;

VU l'avis favorable du CTP en date du 7 octobre 2019

VU l'exposé du Maire

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

**Le risque santé** c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : **1 € par agent**

**Le risque prévoyance** c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès,

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET. La collectivité opte pour :

La prise en compte du **régime indemnitaire** : OUI

Niveau 1 : Maintien de salaire

Niveau 1+2 : Maintien de salaire + Invalidité

Niveau 1+2+3 : Maintien de salaire + Invalidité + retraite

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : **1 € par agent**

**Prend acte** que l'adhésion à (aux) la convention(s) de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du Centre de Gestion du Loiret pour un montant annuel, tel que défini ci-après :

| Taille de collectivités | 1 risque | 2 risques |
|-------------------------|----------|-----------|
| - de 5 agents           | 20       | 30        |
| De 5 à 9                | 25       | 40        |
| De 10 à 19              | 45       | 80        |
| De 20 à 29              | 65       | 120       |
| De 30 à 39              | 85       | 160       |
| De 40 à 49              | 105      | 200       |
| De 50 à 99              | 125      | 240       |
| De 100 à 199            | 180      | 350       |
| 200 et +                | 255      | 500       |

**AUTORISE le Maire** à signer tout acte permettant l'adhésion à la convention de mutualisation avec le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET pour la santé et/ou la prévoyance.

## 13. Budget : Admission en non-valeur

Délibération N° 2019-043

Monsieur le Trésorier La Ferté- Saint-Aubin informe la commune que des créances sont irrécouvrables.

Les admissions en non-valeur sont les créances irrécouvrables correspondant aux titres émis par la commune mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Dans le cas présent les redevables sont insolvable et un dossier de surendettement a été réalisé.  
Il est demandé donc au Conseil Municipal de bien vouloir accepter ces admissions en non-valeurs dont détail ci-après :

Pour le budget eau/assainissement  
Montant total 355,28 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur.

## 14. Gibelotte

Monsieur Theffo informe les membres du conseil municipal sur le rétro-planning de la gibelotte pour une distribution prévue le 18 et 19 décembre.

## 15. Demande reconnaissance catastrophe naturelle : sécheresse 2019

Madame le Maire rappelle que la commune de Ligny-le-Ribault a été classée en catastrophe naturelle « sécheresse » pour la période du 1er octobre 2018 au 31 décembre 2018 par arrêté préfectoral.

Madame le Maire, précise que suite à des sollicitations d'habitants dont la déclaration ne rentre pas dans la période retenue, un courrier de la commune à destination de la Préfecture a été rédigé en septembre pour une demande de souplesse sur la période retenue  
Une réponse négative de la Préfecture a été adressée à la mairie précisant que les dates ont été basées sur des critères précis et qu'elles ne peuvent être modifiées.

Toutefois une proposition de contact ressource pour les habitants qui rencontreraient des soucis avec leur assurance a été transmise  
: [www. mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)

Il est indiqué qu'une nouvelle demande de classement en catastrophe naturelle « sécheresse » sera prochainement réalisé au vu de plusieurs demandes d'administrés répertoriées en mairie pour 2019.  
Une info lettre et un affichage seront réalisés.

## 16. Exonération facultative de taxe d'aménagement (TA) => délibération octobre 2018\*

Délibération N° 2019-044

Suite à une erreur d'écriture il est proposé de rédiger à nouveau cette délibération :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Afin de permettre à la commune de LIGNY-LE-RIBAUT d'être plus attractive et de faciliter l'implantation des industriels et artisans dans les zones d'activité, il est possible de mettre en place une exonération totale ou partielle de la taxe d'aménagement pour les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'EXONERER partiellement au taux de 17,66 % les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

A l'unanimité cette proposition est validée.

## 17. Informations diverses

### Natura 2000 :

Madame le Maire informe les membres qu'une nouvelle dotation est attribuée à la commune de Ligny le Ribault d'un montant de 11 591 €  
Cette nouvelle dotation est pour l'année 2019 à destination des communes recouvertes à plus 75 % par un site natura 2000.

### Demande de financement : Film Courjumelle

Délibération N° 2019-045

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'un nouveau film intitulé Courjumelle va être réalisé, elle en détail les éléments ci-dessous :

Le porteur de projet

Nom du maître d'ouvrage : Société Image Nature

L'opération

Périmètre géographique / emplacement de l'opération : Pays des Châteaux, Pays de Grande Sologne, Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

Calendrier de l'opération : 2020-2021

Contexte de l'opération : enjeux, objectifs :

Réaliser un film dans le but de sauvegarder en partie une mémoire collective des années 1935 reprenant des métiers anciens, des mentalités, des architectures, des intérieurs, des rites, dans le but de les transmettre aux générations futures. C'est la vie de ces personnes, leur histoire dans cette limite géographique que décrit la Loire au nord et la vallée du Cher au sud, principalement parfumée par les effluves de la Sologne.

Une séquence devrait être tournée sur notre commune, notamment à la Tuilerie de la Bretèche pour reconstituer un court passage de la guerre de 14/18.

C'est dans ce cadre que la commune est sollicitée au financement de ce film

Le conseil municipal accorde à l'unanimité un versement de 500 € pour participer à la réalisation de ce film.

## **Réorganisation des finances publiques**

Délibération N° 2019-047

Suite à une présentation de la réorganisation des services des finances publiques par Madame le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'EXPRIMER sa forte préoccupation sur la réorganisation proposée par la Direction des Finances publiques, et sur les points qui restent peu précis sur les modalités de mise en œuvre.

DE SOLLICITER une prolongation de la période de concertation afin de répondre aux interrogations posées et ainsi d'anticiper au mieux les adaptations à venir, tant envers les citoyens, les contribuables, que pour la collectivité elle-même.

Adoption de cette motion à l'unanimité

## **Chambord Country Club**

Madame le Maire fait part d'un projet de création d'un complexe touristique situé au Lieu-dit : Les Pommereaux à la Ferté-Saint-Cyr et Saint-Laurent-Nouan – Loir et Cher intitulé « Chambord Country Club »

Dans le cadre de la concertation préalable déjà annoncée par Infolettre (16/09/2019) et affichage, une permanence pour le public intéressé aura lieu à Ligny-le-Ribault le 16 octobre 2019 14h à 16h

## **SEBB**

Un point sur les différents travaux du SEBB avec principalement la pose de dispositif de mesure et d'information hydraulique est fait par Monsieur Grugier Olivier. Il indique qu'un dispositif sera installé à Ligny-le-Ribault.

## **Restauration scolaire :**

Afin d'appliquer L'article 24 de la loi Egalim, il est nécessaire qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2019, les restaurants scolaires proposent un menu végétarien par semaine aux enfants à titre expérimental et ce pendant deux ans. Ces menus seront donc mis en place dans la restauration scolaire de Ligny le Ribault dès la rentrée de novembre.

## **Plaque de cocher :**

Délibération N° 2019-048

Vu la délibération 2017-044 validant la rénovation d'une plaque de cocher qui se situe au-dessus de l'ancienne boutique Clarus.

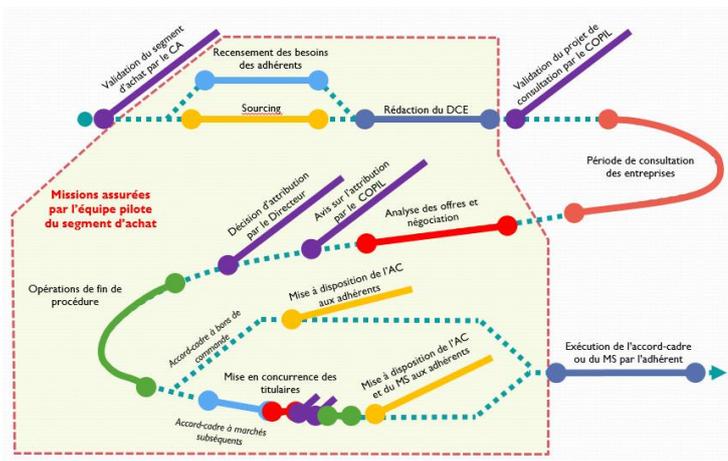
L'Association Henri Bouillant, en charge de cette rénovation, nous propose de créer 5 plaques de cochers autrefois situés dans le village.

Sur présentation des maquettes papier de ces plaques, Il est proposé au Conseil municipal de valider ce projet.

L'ensemble des membres valident cette proposition en émettant une réserve sur le fait d'obtenir l'accord préalable des propriétaires des habitations où les plaques doivent être installées.

## **Approlys**

Pour information, un schéma sur la mise en œuvre des marchés approlys est présenté aux membres du conseil municipal



## Exposition d'été 2019

Madame Drupt informe le conseil municipal ; que 882 visiteurs se sont rendu à la maison de la Brique pour découvrir l'exposition de cet été, dont 317 le jour de la Saint Anne.

## 18. Questions diverses

Différentes dates sont données :

Salon O' Féminin=> 12 octobre 2019

Ecuries Moreau => 12 et 13 octobre 2019

France Patchwork Loiret => ligue contre le cancer => 12 octobre 2019

Journée de l'arbre => 23 novembre 2019

Claire Minière indique que l'entreprise en charge des travaux de l'école viendra prendre des mesures la 2<sup>ème</sup> semaine des vacances

Diane Naudin indique qu'il y aura une exposition sur « le chat dans tous ses états » du 22 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2019

Jean-Marie Theffo indique qu'un nouveau passage piéton a été réalisé à l'entrée de la route de Villeny, avec le Conseil du Département pour définir son emplacement.

Ensuite il est précisé que les travaux de mise en conformité de l'église ont été validés par la Commission de sécurité lors de son récent passage.

M. Theffo rappelle que des travaux ont été réalisés à l'école comme chaque année pendant les vacances d'été.

La séance est levée à: 22h30

En mairie, le 18/10/2019

Le Maire

